



Aumônerie catholique Janson de Saily - Delacroix

APPEL DE COTISATION 2021-2022

Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à l'aumônerie Janson-Delacroix. Il pourra chaque semaine, mais aussi grâce à des retraites, à des week-ends et à des journées pendant les vacances, développer ses qualités humaines, grandir dans la foi et s'épanouir dans sa vie spirituelle. L'accueil des jeunes a un coût : assurances, charges de copropriété, préparation des activités, documents, etc. Ces dépenses sont couvertes par la participation des parents et par l'argent collecté pendant les Journées d'Amitié organisées en novembre avant le début du temps liturgique de l'Avent.

VOTRE PARTICIPATION COMPREND 2 VOLETS :

I. Un chèque de 45 € par famille à l'ordre de « ACJD » (Aumônerie Catholique Janson-Delacroix) venant en règlement de la cotisation en tant que membre de l'association fixée à **45 € par année**.

II. Un chèque complémentaire d'un montant conseillé de 80 € ou 100 € par enfant à l'ordre de « AEP Janson ADP » (Aumônerie de l'Enseignement Public Janson Association Diocésaine de Paris). **Cette contribution complémentaire** nous permet de couvrir l'ensemble des frais. L'Association Diocésaine de Paris reversera à l'aumônerie une subvention correspondante et vous permettra **de bénéficier d'un reçu fiscal**. Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez bien sûr un reçu fiscal. **Un versement de 100 € ne vous coutera alors en réalité que 34 €**. Règlement possible en 2 versements, avec encaissement du 1^{er} chèque le 15/11/2021 et du 2nd chèque le 15/01/2022. Espèces acceptées.

L'aspect financier ne doit pas empêcher un jeune de participer aux activités de l'aumônerie. **N'hésitez pas à nous faire part de toute difficulté financière** ; nous comptons sur la générosité de ceux qui peuvent donner davantage. Restant à votre disposition et nous vous prions de croire, chers parents, à notre fidèle dévouement au service de vos enfants.

Isabelle de Charry, trésorière

✂-----

COTISATION ANNUELLE À L'AUMÔNERIE DE JANSON DE SAILLY - DELACROIX

Noms et prénoms du/ des enfants inscrits à l'aumônerie

NOM ET PRÉNOM :

CLASSE :

NOM ET PRÉNOM :

CLASSE :

Je joins 1 chèque à l'ordre de ACJD de 45 euros et 1 chèque à l'ordre de « AEP Janson ADP » de 80 / 100 euros.



INFORMATIONS PRATIQUES À CONSERVER

ASSOCIATION AUMÔNERIE CATHOLIQUE JANSON DE SAILLY - DELACROIX

27 rue Decamps 75116 Paris

jansondelacroix@gmail.com

+33(0)1.73.75.84.21

ÉQUIPE DE L'AUMÔNERIE

AUMÔNIER : Père Guillaume Radenac

abbe.guillaume.radenac@gmail.com / +33(0)6.68.33.25.67

COORDINATRICE : Madame Nancy de la Rue du Can.

HORAIRES DES SÉANCES DE L'AUMÔNERIE

VOTRE ENFANT EST EN 6^{ÈME} OU EN 5^{ÈME}. Accueil le mercredi dès 11h30 (pique-nique tiré du sac) avec une séance de 13h30 à 14h30. Il y a possibilité de rester au-delà de l'heure de la séance pour un temps *d'étude dirigée*.

VOTRE ENFANT EST EN 4^{ÈME} OU EN 3^{ÈME}. Séance le mardi **ou** le jeudi de 18h00 à 19h15.

VOTRE ENFANT EST AU LYCÉE. Séance le mercredi de 19h00 à 21h00 (dîner pris en charge par l'aumônerie). Des maraudes sont également proposées certains mercredis soir de 19h00 à 22h00.

JEUNE EN CPGE.

Une messe est proposée le MERCREDI à 7h30 à la chapelle de Janson de Sailly.

Temps de rencontre le VENDREDI. Deux formules sont proposées selon l'heure à laquelle les cours se terminent le midi. **Tout est prévu pour que la messe et le repas respecte les horaires de la pause du midi.** *1ère formule.* Messe à 12h00 dans la chapelle de Janson de Sailly, puis repas (préparé par des bénévoles) à 12h30 partagé dans les locaux de l'aumônerie. *2ème formule.* Messe à 13h00 dans la chapelle de Janson de Sailly, puis repas (préparé par des bénévoles) à 13h30 partagé dans les locaux de l'aumônerie.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

1. La fiche d'inscription avec une photo d'identité récente.
2. L'autorisation parentale.
3. La participation financière avec le coupon « *Cotisation* ».

